

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 19/04/2016

Reçu en préfecture le 19/04/2016

Numéro de dossier : 01955-20160412-162016-DE

N° : 16/2016

Objet : Convention OXIA Finance

L'an deux mille seize, le douze avril, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 13 - Pour : 13- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Patrick BAYLET, Roseline PIGANIOL qui a donné procuration à Christian MAUBARET, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Bernard JAYLES.

Date de convocation : 05 avril 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le cabinet OXIA Finance de Toulouse représenté par Mme Christine CORTES propose d'analyser les comptes de la collectivité de 2009 à 2015 afin de récupérer d'éventuelles régularisations de reversement de TVA au titre du FCTVA – Fonds de Compensation de la TVA. Cette proposition a été faite aussi au Syndicat des Eaux et au SIVOS.

La collectivité s'engage à fournir tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission. Les honoraires versés sont de 30 % maximum sur les recettes supplémentaires générées par l'étude. Il est bien entendu que si la collectivité est à jour au regard de la TVA avant l'étude, le cabinet ne perçoit aucune rémunération.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le cabinet OXIA Finance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 14 avril 2016.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.